



EN RÉGION PROVENCE-ALPES
CÔTE-D'AZUR



LES RÈGLES D'OR DE L'ACCOMPAGNATEUR

A l'heure

Vous vous engagez à être sur le lieu de départ au moins 5 minutes à l'avance.
En cas d'impossibilité, c'est à vous de trouver un remplaçant.

Nombreux !

Sur chaque ligne, un minimum de deux adultes est prévu.

Il faut 1 adulte pour 8 enfants.

Certains enfants sont autorisés par leurs parents à rejoindre seuls l'arrêt. Jusqu'à l'arrêt, ils restent sous la responsabilité civile de leurs parents.

En cas d'incident, un adulte reste avec l'enfant accidenté, et contacte ses parents au moyen des coordonnées figurant sur sa carte.

Faire respecter

Les règles de sécurité routière sont les mêmes que pour un piéton isolé :

- Art R412-34 : obligation de marcher sur les trottoirs s'ils sont praticables ;
- Art R412-42 : ou sinon le long des bords de la chaussée (bord droit dans le sens de la marche pour les groupes) ;
- Art R412-37 : interdiction de traverser hors d'un passage-piéton si existence à moins de 50 mètres plus loin ;
- Art R412-38 : interdiction de traverser à un carrefour pendant que le feu piéton est rouge.

Aller-retour

Pour faciliter le retour, demandez aux parents qui déposent un enfant le matin que la carte soit visible.

Rappelez-leur d'attendre l'enfant à l'arrêt à l'heure du retour.

En cas de retard des parents, emmenez l'enfant jusqu'au terminus et appelez-les. Au besoin emmenez l'enfant chez lui.

Lors du dépôt le matin, rappelez aux passagers de votre pédibus leur rendez-vous pour le retour : indiquez le panneau de la couleur/du numéro de votre ligne, à proximité de la sortie de l'école.

A l'aide de la liste des passagers (faite le matin) faites l'appel avant de quitter l'arrêt.

Ne laissez jamais seul un enfant à un arrêt, sauf si il est autorisé à rentrer seul (c'est inscrit sur sa carte).

C'est vous le conducteur !

• N'hésitez pas à adopter une bonne allure de marche : c'est celle de la marche rapide pour les plus petits.

• Marchez à l'arrière de votre pédibus, côté route, afin de garder tout le monde sous les yeux. En l'absence d'un autre adulte, choisissez et responsabilisez les deux enfants de tête en les nommant « chauffeurs ». Demandez-leur de suivre le trottoir et de s'arrêter à chaque intersection. Précisez-leur avant le départ d'être attentifs à votre voix au cas où vous crieriez « STOP ».



- Au cas où vous traversez un passage piéton non encadré, arrêtez votre pédibus, prenez la tête pour commencer à traverser et restez au milieu de la chaussée jusqu'à ce que les derniers vous aient rejoint.
- Pour fluidifier l'entrée devant l'école, ne disloquez pas le pédibus et entrez avec votre groupe complet dans l'enceinte de l'école.
- Ne culpabilisez pas si vous avez à élever la voix... tous les enfants ne sont pas encore prudents sur la route et c'est vous le conducteur !